

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 février 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 197

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Claude Bouchet,  
M. Brun, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Door, M. Hetzel, M. Leclerc, M. Le Fur,  
Mme Louwagie, M. Masson, M. Manuel, M. Sermier, M. Cordier, M. Saddier, M. Viry, M. de  
Ganay et M. Viala

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Elle prend également en compte les projets élaborés par le secteur associatif qui ont un lien direct avec la politique de la ville ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à associer le secteur associatif qui peut être porteur de projets dans le cadre de la politique de la ville.